



Administratifs, Techniciens, Maîtrises, Ingénieurs et Cadres

RESTAURATION COLLECTIVE

Externalisation du restaurant d'Issac : Que penser de la résolution soumise au vote ?

ArianeGroup

Le **+** syndical

Le 8 décembre, il est demandé aux élus CSE-E de se prononcer sur le contenu d'une **résolution relative** aux modalités de mise en œuvre du projet d'externalisation du restaurant d'entreprise d'Issac.

UN CHEQUE EN BLANC ?

L'externalisation de la prestation de restauration est un sujet mis en évidence par vos réponses à notre sondage, et nous ne le contestons pas !

Néanmoins, le calendrier choisi et la précipitation du lancement du projet nous interpellent :

- Pourquoi forcer les élus à un vote précipité avant la fin de l'année ?
- Pourquoi refuser des votes de « Go/NoGo » aux étapes clés de ce chantier ?
- Pourquoi imposer un unique vote au lancement de l'étude, ce qui équivaut à un chèque en blanc sur le déroulé de l'opération ?

DES QUESTIONS DE FOND !

La pandémie :

- **Pourquoi lancer ce dossier en pleine pandémie ?** Les entreprises de restauration collective sont au plus mal et suppriment des milliers de postes.
- Est-ce le moment propice à la négociation d'un tel contrat ?
- Quel sera le taux moyen de télétravailleurs sur notre site une fois la crise passée ?
- Comment afficher dans ces conditions des objectifs de fréquentation ?

Le contexte AGS :

- **Pourquoi engager ce projet dans une période difficile pour ArianeGroup avec de fortes décroissances d'effectifs** (internes et externes) en vue ?
- Comment dans un contexte aussi flou rédiger un cahier des charges crédible ?

Il y a de ce fait un risque financier pour le CSE-E à négocier un contrat trop engageant en termes de repas à assurer quotidiennement !

Les locaux :

- Quid de la gestion de **l'état du bâtiment Restaurant mis à disposition par la direction ?**
- La direction compte-t-elle sur un troisième intervenant (le sous-traitant de restauration) pour **financer le gouffre financier de son maintien aux normes ?**
- Autant dans ce cas faire sous-traiter directement la restauration à la direction d'Etablissement pour éviter de jouer les intermédiaires sur un contrat à risque pour le CSE-E !

Le volet social :

- Pourquoi assurer le traitement du volet social de la reprise des salariés actuels du restaurant en argumentant sur des moyens financiers libérés par les gains escomptés lors de la sous-traitance ?
- Va-t-on nous rejouer la scène de la subvention de l'option B qui alimente l'URSSAF ?
- Sous-entend-on que le budget du CSE-E recouvré ne sera pas affecté aux œuvres sociales des salariés d'Issac ? Aurait-on sous-estimé ce volet social pourtant crucial ?

L'offre : On nous parle enfin de diversité d'offres (food-truck, etc...). C'est en soi une bonne chose.

- Mais comment gérer cette nouvelle concurrence au self ?
- Comment évaluer ce marché dans le contrat à négocier avec le sous-traitant ?
- Encore un risque financier non négligeable pour notre CSE-E !

L'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage :

- Pourquoi recourir à un intermédiaire pour mener la rédaction du cahier des charges et la consultation ?
- Sera-t-il choisi à l'issue d'une mise en concurrence ? Encore un surcoût complémentaire ?

QU'ATTENDONS-NOUS DU BUREAU DU CSE-E ?

Nous attendons une remise en question du calendrier afin de consolider les données d'entrée du projet.

Nous demandons une méthode moins « monobloc » avec des étapes de « dérisquage » financier dans lesquelles les élus peuvent être consultés !

Nous demandons l'intégration d'une problématique plus large avec l'intégration de réflexions attendues des salariés de l'établissement comme, entre autre :

- **Les tickets restaurant** qui permettent le subventionnement des salariés en télétravail ou ne pouvant déjeuner sur site, la CFE-CGC les réclame depuis janvier 2020 !
- L'examen de l'intérêt de **laisser la gestion du contrat d'externalisation à la direction** (comme au Haillan) afin de se libérer de la problématique du bâtiment.

NOTRE POSITIONNEMENT

Pour la CFE-CGC, la sous-traitance de la restauration collective est un vrai sujet qu'il faut aborder.
Notre récent sondage prouve notre engagement dans ce domaine !

Toutefois, la chronologie voulue par le bureau du CSE-E
ne permet pas d'avoir des réponses à ces questions pour le vote de cette résolution.

La CFE-CGC donne donc **un avis d'abstention**
au vote de la résolution telle que proposée par le bureau du CSE-E.

Elle n'offre pas les garanties nécessaires en terme de timing, de méthode et d'attendu !